L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 29 NOVEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 29 NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Vincent & Co, à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane — Porcelaine, paniers, etc.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan —Bottes, souliers et brodequins.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, au pied de la rue du Canal — Faïence.

Par O. Valeton, au Nos 55 et 57 rue des Magasins, coin Natchez — Cuirs pour semelles et harnais.

ATTENTION !

Vente à 10 heures, balance du stock de groceries faïence, vis-à-vis le marché Poydras ; aussi le bail et installations du dit magasin, par Eugène Tourné.

Farine. Farine.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy. D&Mar.

SPECTACLES.

Samedi, 29 Novembre 1873.

OPERA — A midi : L'Article 47 ; le soir : Un Caprice, Le Trouvère.

ACADEMIE. — A midi : Neck and Neck ; le soir : Struck Blind.

Situation financière de la Louisiane.

M. Charles Gayarré vient de publier dans le *Times*, sous forme de lettre adressée à l'éditeur de ce journal, un article où est exposée la véritable situation financière de notre Etat. Nous avons souvent traité ce sujet nous-même et nous sommes charmé de voir qu'il commence à attirer l'attention des hommes graves et intelligents de notre communauté. Quand cette situation sera établie dans toutes son horreur et suffisamment comprise, il faudra bien qu'on y porte remède, à moins de laisser le pays s'effondrer sous le poids d'un système de dettes infiniment trop fortes pour croire qu'elles aient été honnêtement et légitimement constituées. M. Gayarré en compose le tableau sans lui épargner aucune des couleurs si sombres qui ressortent des détails, et ces détails, nous n'avons pas besoin de le dire, sont effrayants. Ils touchent à toutes les industries et menacent toutes les existences. La situation n'est plus normale ; elle est excessive et la banqueroute est réellement sur le point d'être universelle. Elle résulterait des chiffres suivants :

La cour Suprême a décidé que la dette de l'Etat dépasse vingt-cinq millions, et c'est y mettre beaucoup de modération que de la porter à 30 millions seulement, car une addition de cinq millions est ce qui résultera au moins de dettes contingentes dont le chiffre n'est pas au dessous de 20 millions.

La dette de la ville est actuellement de 23 millions, auxquels il faudra certainement ajouter deux millions pour dettes croissantes, flottantes ou pour déficit provenant d'une différence dans le montant de l'assessement, ou provenant de toute autre cause. En tout, 55 millions, sans compter les dettes de paroisses et villes dans tout l'Etat, dettes qu'on ne peut évaluer à moins de 5 millions, ce qui constitue un chiffre rond de 60 millions dont 55 millions portent un intérêt plus ou moins élevé, mais de beaucoup trop élevé si on le mesure aux forces pécuniaires du nombre très restreint des habitants de la Louisiane que nous pouvons ranger dans la catégorie des contribuables. Ce sont là les dettes publiques, capitalisées, consolidées, officiellement alignées dans nos budgets d'Etat, de villes et de paroisses.

Mais nous en avons d'autres qui forment aussi un capital redoutable et qui ne sont pas moins à la charge de nous tous que les premières. Ce sont celles que nous avons contractées envers l'Europe et dont nous usons dans nos départements industriel, mercantile, agricole, y compris les banques, chemins de fer, compagnies d'assurance, etc., etc., pour lesquelles nous ne payons pas d'impôts mais qui partagent nos profits sous le titre de dividendes, et qui, dans beaucoup de cas, absorbent une grande partie de nos ressources. C'est en effet de l'argent que nous faisons valoir pour autrui, et qui ne nous procure qu'une occupation simplement et strictement rémunératrice, sous forme de commission, de traitements et de salaire. On porte ces capitaux à 40 millions. Ils composent notre dette particulière envers l'Europe, et comme il faut en payer l'intérêt par l'abandon d'une grande partie du revenu, nous pouvons l'ajouter aux 60 millions de la dette publique, ce qui fait un total de dette atteignant au chiffre énorme de 100 millions.

Est-ce réellement tout et, en fait de dettes, n'avons-nous plus rien à mettre en ligne de compte ? Nous avons encore le plus gros, nous avons les taxes, dettes perpétuelles, dettes terribles, et sous l'énormité desquelles la population est écrasée.

Ces taxes s'élèvent à 13 millions ; 7 millions pour l'Etat, 5 millions pour la Nouvelle-Orléans et 1 million pour les paroisses. Et tout cela est évalué au bas mot ; pour être exact, il faudrait plutôt dire plus que dire moins. 13 millions qu'il faut joindre à l'intérêt dû pour 55 millions de dettes capitalisées et aux lacunes de revenus industriels causées par les dividendes distribués chaque année aux capitalistes étrangers. En tout 20 millions au moins, sans que de ces 20 millions il soit rien affecté pour l'amortissement de ce vaste capital.

C'est en vérité une désolation que la nécessité où l'on se trouve de confondre dans un même chiffre ce qui est dû l'Europe et ce qui est dû à l'Amérique, car l'Europe en nous prêtant ces capitaux n'a pas voulu nous nuire. Au contraire, elle a voulu nous aider et contribuer à notre prospérité par sa confiance. En cela, elle est allée quelquefois trop loin en prenant des titres véreux pour des valeurs légitimes. Alléchés par un haut intérêt, les capitalistes étrangers ont donné du crédit à ce qui n'aurait point dû en avoir et ont aidé ainsi au développement du monstre qui nous dévore aujourd'hui. Les capitalistes étrangers, s'ils eussent été plus scrupuleux, nous eussent épargné beaucoup de maux, et s'ils viennent à perdre, ce qui nous parait inévitable, une partie de leurs placements irréfléchis, ils n'auront pas à se plaindre, car ils en auront retiré en intérêt beaucoup plus que leurs capitaux ne méritaient.

Cela dit, poursuivons ce triste bilan d'un Etat livré aux griffes de l'agiotage. En supposant, dit M. Gayarré dont nous acceptons ici les chiffres, que le nombre des contribuables soit de 100,000 sur une population de 730,000, la responsabilité de chacun d'eux pour la dette publique, portée à 60 millions, serait de $600 ; pour les $40,000 de dette particulière hors de l'Etat $400 ; pour les 12 ou 13 millions de taxes courantes $128, pour les 13 millions de taxes arriérées, soit pour la ville soit pour l'Etat, $130 ; total $1,248 par personne. Encore ne comptons-nous pas ici les contributions levées pour les dépenses du gouvernement fédéral. Ces contributions ont été diminuées et peu de personnes les payent aujourd'hui d'une manière directe, mais elles n'en pèsent pas moins indirectement sur tous et ceux qui les acquittent savent bien ce qu'elles sont. Maintenant, est-il exact de dire qu'il y a 100,000 contribuables dans l'Etat ? Beaucoup de gens prétendent que leur nombre ne dépasse pas 50,000 et c'est l'opinion de M. Gayarré. Alors c'est le double de $1,248 dont il faut grever chaque contribuable, ou $2,496, ou en monnaie française 12,500 francs, ce qui représenterait en France pour plus de trois millions de propriétés foncières. Ici sur le taux de l'assessement actuel, cela représente à peine 180,000 francs, ou le quinzième. Qu'on juge ! De quelque manière qu'on tourne et retourne les chiffres, l'exposé en est effrayant et jamais rien de pareil ne s'est vu sous un gouvernement quelconque ; et cependant c'est un gouvernement républicain et de suffrage universel, qui donne le premier l'exemple de l'absorption totale de l'industrie agricole, mercantile et industrielle d'un peuple au profit non de l'Etat mais de l'officialité bureaucratique.

Nous ne pouvons pour aujourd'hui, faute d'espace, donner plus de développement à ce sujet ni réclamer de nos lecteurs une attention qui serait au-dessus de leurs forces. Mais nous y reviendrons et nous achèverons le tableau. Notre tache est quotidienne du reste ; et c'est graduellement que nous réussirons à faire entrer dans l'esprit des administrés, sans faire exception d'aucune classe, la nécessité d'une amputation radicale, dans la constitution de nos dettes, de nos taxes et de toutes nos charges. L'état court certainement à sa ruine totale si nous ne pouvons ou nous ne voulons lui appliquer un remède efficace et prompt. Quand cette vérité sera bien comprise, le peuple du suffrage universel, après tout le mal qu'il a fait, ne refusera peut être pas de coopérer au changement. Le suffrage universel doit s'instruire au moins par la souffrance, si ce n'est par l'intelligence, et quand on lui aura montré à nu les plaies de l'Etat, il ne voudra pas faire injure à la raison humaine, en continuant à appuyer les amis faux et pervers qui l'ont égaré jusqu'ici.

LA QUESTION DE CUBA.

On a remarqué que, depuis quelques jours, les nouvelles relatives aux relations entre les Etats-Unis et l'Espagne, sont tantôt belliqueuses, tantôt pacifiques. Au milieu de ces contradictions, il est difficile de démêler le vrai du faux, et il est probable que le gouvernement ne fera rien pour dissiper cette incertitude, afin de laisser au message présidentiel le privilège de faire connaître à la nation, tout à la fois, l'état des négociations et les vues de l'administration sur le différend.

Le Congrès doit s'assembler lundi prochain, et comme il est à présumer que la Chambre des Représentants réussira à s'organiser immédiatement, le message présidentiel pourra être adressé le même jour au Congrès. La teneur de ce message fera savoir au pays si c'est à la guerre ou à la paix qu'il doit se préparer. Des lettres particulières de Washington nous font croire que le président Grant incline à la guerre.

THEATRE DE L'OPERA. — Ce soir la seconde représentation du *Trouvère*. Elle sera précédée de la petite comédie en un acte *Un caprice*.

Demain *La Traviata*, avec Mlle Moisset. *La Juive*, grand opéra d'Halévy, est en préparation pour la semaine prochaine. M. Gueymard remplira le rôle d'Eléazar.

ARRIVÉE DU STEAMER KOLN. — Le steamer *Koln*, de la ligne North German Lloyd, parti de Brème le 4 et de Southampton le 8 courant, a passé la barre hier à 1 heure 50 minutes après-midi. Il a dû arriver cette nuit ou ce matin de bonne heure à quai, au haut de la rue Ste-Marie.

Le Koln, qui semble être le steamer favori de la ligne de Brème à la Nouvelle-Orléans, avait un nombre considérable de passagers d'entrepont et de passagers de chambre, et dans la liste de ces derniers, nous voyons le nom de notre très honorable concitoyen, M. W. C. C. Claiborne, revenu ici avec une partie de sa famille, Mme et Mlles Claiborne, après une absence de deux années passées en France. Ils ne trouveront pas le pays fort amélioré, mais ils reverront au moins de bons et de nombreux amis qui se feront une fête de leur retour et auxquels, par conséquent, nous nous empressons de l'annoncer.

LE PROJET DE BANQUE FRANÇAISE.— Nous rappelons à nos lecteurs que c'est demain, dimanche, à midi, que doit avoir lieu l'assemblée générale convoquée pour entendre la lecture du projet de banque française. On se réunira dans la salle de la Parfaite Union, rue des Remparts.

LABORING, HOMESTEAD AND COOPERATIVE ASSOCIATION.—Nous avons reçu de M. Aristide Gérard une copie de la Charte d'une compagnie organisée sous le titre qui précède et dont l'objet se trouve ainsi défini dans l'article III.

ARTICLE III.

1 De permettre aux résidents de cet Etat d'acquérir un bien d'exploitation rurale (homestead.)

2 D'établir autant de magasin que cette association le jugera convenable pour le profit des actionnaires de cette compagnie ; de posséder, recevoir, acheter et acquérir sous son nom comme corporation, des biens, réels et personnels, de sub liviser en lots toutes les terres ainsi acquises, de batir dessus, de les améliorer, de les louer, de les vendre ou d'en disposer, et de louer ou vendre toutes les autres terres que pourra posséder la dite association, soit au moyen d'une procuration, soit au moyen d'une agence ; de faire des avances sur bien fonciers ou autres garanties satisfaisantes, à toute personne, dans le but indiqué ci-dessus, etc.

Le temps nous manque pour étudier ce projet mais nous aurons prochainement occasion d'en parler plus longuement.

UN COING MONSTRE.—Nous avons reçu hier un fruit qui est assurément un remarquable échantillon de ce que peut produire le sol de la Louisiane. C'est un coing qui pèse deux livres et qui mesure plus de douze pouces de circonférence. Ce beau fruit provient du jardin de M. A. M. Fernandez, de la maison Fernandez et Villa. Il ferait excellente figure dans une exposition. Le cognassier est un arbre qui doit réussir en Louisiane et il est à regretter qu'il ne soit pas cultivé sur une plus grande échelle. On fait avec les coings d'excellentes confitures qui rivalisent pour la finesse avec les véritables confitures de goyave ; ces confitures portent le nom de cotignac dans le Loiret, et le cotignac d'Orléans est très renommé en France. La Nouvelle-Orléans pourrait en faire d'aussi bon avec des fruits du genre de celui que M. Fernandez a eu l'obligeance de nous apporter.

ARRIVÉE DU COLONEL MOODY. — Nous avons eu le plaisir de serrer, hier, la main à notre entreprenant et estimable concitoyen, le colonel S. N. Moody, qui vient de passer cinq mois en Europe, et qui nous a paru plein de santé et de vigueur et disposé, comme toujours, à tenir tête à la crise et à mettre à profit les circonstances. M. Moody a visité les principales capitales de l'Europe et a passé six semaines à l'Exposition Universelle de Vienne. Observateur sagace, il n'a pas manqué de se rendre compte des progrès faits par les industries dans les divers pays qu'il a visités, et son séjour à Vienne n'aura pas été perdu pour lui ni pour sa nombreuse clientèle qui aura l'occasion de se convaincre que le "Shirt's King" ne s'endort pas sur ses lauriers et qu'il est toujours le champion du progrès dans ce siècle de perfectionnement. M. Moody est de ceux qui pensent qu'il ne faut jamais désespérer et nous saluons son arrivée comme des assiégés saluent l'arrivée d'un renfort.

COMBATS DE COQ.—Le propriétaire de l'Amphithéâtre situé à l'angle des rues Dumaine et Roman annonce que la réouverture de cet établissement aura lieu demain, dimanche. Il y aura une série de brillants combats. Les amateurs sont invités à assister à cette séance de rentrée afin de s'inscrire pour la saison et de s'assurer leurs places.

NEW HEADQUARTERS SALOON.—C'est le nom d'un salon de rafraîchissements, No. 122 rue Carondelet, dont le propriétaire, M. John Donovan, fera l'ouverture ce soir, à 7 heures. Ce sera un établissement de premier ordre, et le propriétaire tiendra toujours à la disposition des consommateurs des rafraîchissements de choix.

☞ Ceux qui veulent une bonne préparation pour les cheveux, doivent adopter le Rénovateur Sicilian Végétal des cheveux de Hall "Hall's Vegetable Sicilian Hair Renewer."

—Linge de dessous, chaud, pour messieurs, pardessus et autres vêtements confectionnés, d'hiver, pour jeunes garçons et pour enfants, chez B. T. Walsh, 190, rue du Canal. ☞

INDUSTRIES LOCALES.

La grande fabrique de confiserie, située rue de la Vieille-Levée, N° 98, et fondée il y a déjà un assez grand nombre d'années par M. Turpin, vient de passer dans les mains d'un industriel aussi capable qu'énergique et entreprenant. M. Léon Médal n'est pas un nouveau venu parmi nous, car il est arrivé en Louisiane en 1851. Il a tenu plusieurs établissements, entr'autres le café des Arts, encoignure Chartres et St-Philippe, devenu très populaire pendant la guerre de sécession. En 1867, M. Médal étant aller à l'Exposition universelle de 1867, se trouva en contact avec les chefs des établissements de confiserie les plus renommés de la grande capitale du goût, et il rapporta de Paris un splendide assortiment de fruits cristallisés que les confiseurs de la ville écoulèrent en peu de temps. C'est à lui également qu'est due l'introduction, dans la consommation de notre ville, du fromage de Roquefort, consommation qui a pris depuis une grande extension.

Ces faits prouvent que M. Médal est ennemi de la routine et ils nous donnent l'assurance que sous son habile direction l'établissement dont nous nous occupons prendra un nouvel et rapide essor. Tout en se disposant à apporter à la fabrication des articles de confiserie tous les perfectionnements que lui suggèrera son expérience, M. Médal, appréciant les nécessités de la crise, compte réduire les prix de façon à mettre à la portée de toutes les bourses les produits d'une industrie qui mérite, d'ailleurs, d'être soutenue et encouragée à titre d'industrie locale occupant un grand nombre de bras et assurant l'existence de familles nombreuses.

LE CONCERT-LOTERIE COMME MODE D'ASSURANCE.—Il n'est pas d'homme d'affaires sérieux dans aucune communauté qui néglige de s'assurer contre les risques inévitables ordinaires auxquels il comprend qu'il est constamment exposé. Par exemple, bien qu'il puisse croire qu'il n'y ait qu'une chance sur mille pour que le feu détruise ou endommage sa propriété, il n'hésite pas cependant à employer une partie de son capital pour être protégé dans son bien foncier ou dans son bien personnel. Il paye d'année en année une certaine somme de laquelle il n'attend aucun revenu, mais qui lui rend l'immense service de la protéger contre tous accidents ruineux. Nous ne connaissons pas de plan qui atteigne aussi complètement ce but que le plan actuel ; il met à l'abri de toutes les circonstances malheureuses, d'une diminution de clientèle, d'un ralentissement de commerce, et de ces complications financières qu'aucune sagacité humaine ne pourrait prévoir et qu'aucune habileté ne pourrait contrôler. Il est dans le cercle des probabilités qu'un seul billet du tirage de la bibliothèque publique puisse procurer cette assurance précieuse.

Une avance de cinquante piastres peut remédier aux pertes de nombre d'années.

Louisiane.

Nous lisons dans le *Meschacébé* de Saint-Jean-Baptiste :

La roulaison est en partie terminée, et sa courte durée va donner de périlleux loisirs aux travailleurs noirs en attendant la reprise des travaux et les réengagements. Suspension forcée de salaires et misère pour eux, car on sait qu'ils n'économisent guère. Les poulaillers d'autrui feront une maigre et insuffisante ressource à ces estomacs hurlants. Que sera-ce lorsque les courtiers diminueront ou supprimeront les avances aux planteurs, et que ces derniers réduiront ou congédieront leurs ouvriers ?

On assure que la récolte totale de la Louisiane ne dépassera guère 75,000 boucauts, et probablement plus d'une sucrerie s'éteindra, sans compter celles que détruisent les incendiaires. C'est le cas pour les affranchis de s'enrôler dans l'armée du général Longstreet et d'aller chercher une autre patrie dans la reine des Antilles. Peut-être les circonstances, plus fortes que les hommes, feront elles une loi de l'exode africain.

On nous rapporte les chiffres de récolte ci-dessous : habitation François Wèbre 75 boucauts de sucre, J.-B. Sarpy 65, J.-B. Haydel 35, Damien Hakdel 32, Barthélemy Haydel 30, A. Mialaret 25 1/2, Ulysse Jacob 23, Octave Roussel 20, Chevalier d'Arensbourg 10.

—La perte causée par l'incendie de la sucrerie de M. Sylvestre Cambon est estimée à $45,000, et est en partie couverte par une assurance de $25,000. Il y avait, au moment du feu, 70 boucauts de sucre dans la purgerie.

—M. Michel Becnel récolte deux boucauts de sucre à l'arpent de ses dernières cannes.

—M. Laplace a essayé de la culture de la jute et a obtenu des résultats encourageants.

—M. de Lobel-Mahy pense que la jute réussira mieux que la canne à sucre aux planteurs de la Louisiane.

LA GUERRE ET L'ASSURANCE SUR LA VIE.

Une des Cours de Circuit des Etats-Unis vient de se prononcer sur une question relative à l'Assurance sur la vie qui intéresse d'une manière toute spéciale beaucoup de personnes dans les Etats du Sud.

Voici le point :

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS DANS LE DISTRICT OCCIDENTAL DU TENNESSEE.—W. E. Tait et autres, héritiers du docteur Samuel Bond, décédé, contre la New York Life Insurance Company. Commons, J.

Une police d'assurance qui indemnise un ennemi public contre toute perte, en temps de guerre, est contraire à la loi ; et quand une semblable police a été prise avant les hostilités, elle se trouve abolie dès que la guerre commence. Les relations qu'elle établit entre belligérants constitueraient une violation de la loi.

Quand une police sur la vie porte que le non-paiement des primes dans les délais stipulés et entraine l'annulation, le paiement en question est une condition qui doit s'exécuter avant tout ; le temps est de l'essence des contrats, et il ne peut pas y avoir de recouvrement, si le paiement n'a pas eu lieu exactement.

Lorsque l'exécution d'une condition préalable devient contraire à la loi, ou bien impossible par suite de force majeure, ce fait n'autorise pas de recouvrement en vertu du contrat. Ce cas diffère de ceux où la défense s'appuie sur une impossibilité ou une violation de la loi survenue subséquemment.

Un contrat d'assurance, dont le maintien dépend de l'élection et des actes de l'assuré, n'est pas semblable à une dette, qui oblige d'une manière absolue et qui n'est suspendue que par la guerre.

Les rapports entre membres d'une corporation pour l'assurance mutuelle offrent les mêmes inconvénients que celles existant entre des associés ordinaires et sont dissout par la guerre pour les mêmes raisons.

Par le fait de l'état de guerre, les contrats se trouvent virtuellement dissous, non seulement parceque leur exécution nécessiterait des communications à travers les lignes ennemies, ou parceque les biens qui en sont l'objet peuvent être pris, mais encore et surtout parceque l'exécution des dits contrats augmente les ressources de l'ennemi.

Une Cour d'Equité n'a pas le droit d'ordonner l'exécution spécifique d'un contrat en faveur d'une partie qui a manqué de remplir une condition qui est de l'essence du contrat, bien que la partie dont il s'agit en ait été empêchée par le fait que la dite condition est devenue plus tard, par force majeure, contraire à la loi ou impossible.

Une Cour d'Equité ne saurait affranchir personne des effets qu'entraîne le non-accomplissement d'un acte, quoique ce non-accomplissement soit devenu plus tard, par suite de force majeure, le résultat de l'illégalité ou de l'impossibilité, quand l'acte en question peut être ou ne pas être accompli, et l'autre partie intéressée ne peut pas en exiger l'accomplissement.

L'acte d'un agent représentant une compagnie d'assurance, autorisée à recevoir des primes et à renouveler des polices, devient contraire à la loi quand l'assuré et l'assureur se trouvent ennemis publics.

Humes et Posten, pour les demandeurs, Randolph, Hammond et Jordan, pour les défendeurs.

—Le dernier amiral de France vient de mourir.

Il se nommait François Thomas Tréhouar. Né en 1798, il était parti comme simple mousse et avait atteint, quatre années avant la fin de sa longue carrière, le plus haut grade qu'un marin puisse ambitionner.

Les premiers combats auxquels prit part l'amiral Tréhouart furent ceux de la fin de l'empire ; il se battit ensuite à Navarin, la Plata, commanda une division navale lors de l'expédition de Rome, et plus tard l'escadre de Crimée.

Il fut sénateur et grand'croix de la Légion d'Honneur.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

S. Parjure Blanchard.

On dit que ce personnage est parti, hier après-midi, pour Washington, dans le but de fournir des preuves au prochain Congrès, à l'appui de ses prétendues révélations.

On dit aussi que ce judas moderne a l'intention de fuir à jamais la Louisiane, où on le connait trop bien, pour aller s'établir quelque part en Californie.

L'ex-inspecteur-général des élections s'en va avec la besace bien garnie, car on amasse facilement une fortune dans notre malheureux Etat, quand on a une conscience de caoutchouc et pas de scrupule.

P. B. Blanchard est un parjure, il l'a avoué lui-même, et les faits le prouvent. Si nous avions des cours de justice, la place de cet homme serait marquée au pénitencier de l'Etat à Bâton-Rouge ; et loin de profiter de ses biens mal acquis, il trait trainer au pied le boulet de galérien.

Cour criminelle.

On a commencé, hier matin, le procès de l'Etat de la Louisiane contre George T. Converse, payeur de la Banque des Travailleurs, accusé de détournement de fonds.

L'inculpé est défendu par M. Lusenberg, et l'Etat est représenté par l'avocat de District McPhelin et par messieurs Benedict et Hornor, avocats de la Banque.

Le Jury a été formé et les témoins à charge ont été appelés à faire leurs dépositions.

Le vice-président de la banque, M. J. H. Gardner ; le caissier, M. Joseph Ménard et l'un des directeurs, M. Waltz, ont été les premiers entendus.

Leurs déclarations sont exactement les mêmes que celles qu'ils ont faites déjà devant le juge Gerpoo, lors de l'examen préliminaire de l'affaire.

Le témoignage de M. J. Garber, qui a reçu de M. Converse un billet faux de vingt dollars, en paiement d'un chèque pour ce montant, tiré sur la banque, est très fort contre l'accusé. Le billet contrefait a été produit comme pièce de conviction. Le procès sera continué ce matin, et nous avons lieu de croire qu'il sera très long, car l'avocat de la défense, M. Lusenberg, semble disposé à entrer dans les détails les plus insignifiants.

La brigade métropolitaine.

Les vaillants métropolitains se sont réunis, hier soir, au bureau central de la police, sous la présidence de leur chef, le grand général Badger.

Il parait que les héros de St-Martinville et de la paroisse Grant se proposent de sortir en procession, dans le courant du mois de décembre, afin d'intimider notre population, qui pourrait avoir certaine velléité de révolte contre le gouvernement usurpateur de Kellogg pendant la séance du prochain Congrès.

On sait ce que l'on doit craindre de ces braves militaires. Ils ont donné la mesure de leur valeur à St-Martin, et l'expédition de l'Ozark leur fait le plus grand honneur.

A la Convention du peuple, qui siégeait il y a trois jours, à la salle Grünewald, un délégué de la campagne, le docteur Tarleton, de St-Landry, a dit, que si le président Grant consentait à retirer ses troupes de la Louisiane et à garder la neutralité pendant vingt-quatre heures, seulement, Kellogg serait honteusement chassé de l'Etat, en dépit de ses janissaires.

Le docteur Tarleton a dit vrai. Le peuple est fatigué de voir un misérable aventurier jouer le rôle d'un tyran, et plus fatigué encore de subir les insolences de la brigade métropolitaine.

Un heureux escroc.

Nous apprenons qu'un citoyen de la pègre s'est glissé, lundi soir, dans la maison habitée par M. E. H. Chadwick, sise au coin des rues Canal et Broad, et qu'il a réussi à s'esquiver après s'être approprié une montre en or et $1000 en monnaie courante. Le coquin n'a pas laissé sa carte, nécessairement, et il est plus que probable qu'il mène grand train, en ce moment, avec sa fortune mal acquise.

On se demande ce qu'est devenu le papier-monnaie, en ces temps de crise et de chèques certifiés ?

Nous référons ceux qui sont en quête d'informations à messieurs de la pègre. Ces estimables industriels savent toujours où trouver l'argent que l'on cache.

Incendie.

Le feu s'est déclaré, vers minuit et demi, hier soir, dans une maison sise au coin des rues Dauphine et Canal, dans le café tenu par M. Claude. L'alarme a été donnée par la boite portant le No. 145. Nous n'avons pu avoir d'autres détails, vu l'heure avancée.

TEMPERATURE. — 28 Novembre 1873 Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
8 A. M.	55	12
12 M.	70	21
3 P. M.	72	22
6 P. M.	69	20

—Mme Christine Nillson-Rouzaud a consenti à donner son concours à un grand concert de bienfaisance. Le concert aura lieu à l'Académie de musique à New York, le mardi 2 décembre, avec le consentement de M. Max Strakosch et sous les auspices de la société d'émigration scandinave de New York. Mme Nillson sera secondée par les artistes et l'orchestre de la troupe italienne du grand opéra. Voici la lettre par laquelle la grande cantatrice a promis son concours :

New-York, 28 novembre,

Messieurs,

C'est avec le plus grand plaisir que je chanterai le mardi 2 décembre prochain, au bénéfice de nos malheureux compatriotes, puisque M. Strakosch a donné son consentement à cette bonne œuvre et a fixé cette date.

Je serai toujours heureuse, partout où je me trouverai, de venir en aide à ceux qui souffrent loin de ma patrie.

Veuillez croire, messieurs, à tous mes meilleurs sentiments.

CHRISTINE NILLSON-ROUZAUD.

To the Scandinavian Emigrant Protection Society of New York.

ENTREPOT DE TAPIS.
No. 17 de la rue de Chartres.
A. BROUSSEAU, Importateur,
Offre, en Gros et en Détail,
TAPIS—1000 pièces, anglais et américains.
TOILES CIREES, à plancher, de tables et émaillées. — NATTES — 1000 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie.
STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos.
RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham.
BROCATELLES, COTELINES, terries, reps, &c.
CRIN, gulmpe, peluche, &c., &c. 22nov—6PP

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIREES.
ELKIN & CO.,
168..........RUE DU CANAL..........168
REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de—
TAPIS anglais, Velours et Bruxelles ;
TAPIS trois plis et Ingrain ;
TOILES Cirées de toutes largeurs ;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent à très bas prix.
16 sept—3mPP

Louisiana Cock Pit,
A l'Angle des rues Dumaine et Roman.
Le Cock Pit sera ouvert DIMANCHE, 30 novembre, à 11 heures du matin. Il y aura une série de combats auxquels les meilleurs coqs prendront part. Les amateurs sont priés d'assister à cette ouverture, afin de s'assurer leurs places et de prendre les arrangements nécessaires pour la saison. 29 nov—2t—PP

New Head Quarters Saloon.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public qu'il fera ce soir, à 7 heures, l'ouverture de son salon de rafraîchissements, No 122 rue Carondelet, bâtisse Davidson. Il aura toujours à la di position des consommateurs des liqueurs de choix. Lunch, tous les jours.
29 nov—1t JOHN DONOVAN.

CHAUSSURES ! CHAUSSURES !
MAGASIN ROUGE !
coin Royale et Dumaine.
BON MARCHÉ ! BON MARCHÉ !
La grande question du jour pour TOUT LE MONDE est de trouver les articles de première nécessité au MEILLEUR MARCHÉ POSSIBLE !
Le soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a fait une NOUVELLE RÉDUCTION sur ses prix, à partir de ce jour Samedi, 29 novembre 1873, et il invite tout le monde à visiter le MAGASIN ROUGE, coin Royale et Dumaine, pour s'en convaincre.
29 nov—S. et D. PP M. LION, Agt.

Chienne Perdue.
Lundi soir, 24 novembre, une chienne bull terrier, blanche, répondant au nom de [illegible]. La personne qui la ramènera à [illegible] ... recevra une récompense. 29 nov—2t

Cinquante mille piastres
SERONT prêtées par le METROPOLITAN LOAN AND SAVINGS BANK, au No. 14 de la rue du Camp, en dessous du City Hotel, sur des DIAMANTS, BIJOUX, MONTRES, BIJOUX, PIANOS, OBLIGATIONS DE L'ETAT OU DE LA VILLE, à un intérêt de quatre pour cent par mois. [illegible]
T. D. VAN HORN Caissier.

Association de Bienfaisance Mutuelle
—DU—
PELICAN.
Les officiers, membres honoraires et actifs sont requis de se réunir au local de la société, No 42 rue St-Louis, coin Passage de la Bourse, DIMANCHE, 30 novembre 1873, à 9 heures A. M., pour prendre part à la CÉLÉBRATION DU SEPTIÈME ANNIVERSAIRE DE CETTE ASSOCIATION.
La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre de A. L. TISSOT, Président.
DE E. DOUMEING, Secrétaire.
PROGRAMME.
La procession se formera à 1 heure et demie précise P. M., dans l'ordre suivant :
GRAND MARÉCHAL ET SES AIDES.
Musique (Chs. Yaeger).
BANNIÈRE DE L'ASSOCIATION.
Invités.
OFFICIERS DE L'ASSOCIATION.
Membres Honoraires.
DRAPEAU PÉLICAN.
Membres Actifs.
DRAPEAU AMÉRICAIN.
Membres Actifs.
VOITURES.
ROUTE.
La procession montera la rue St-Louis jusqu'à Chartres, montera Chartres à Poydras, descendra Poydras à St-Charles, ... [illegible] ... frère Antoine Alciatore où le diner leur sera servi.
JULIEN MICHEL, Grand Maréchal.
DE E. DOUMEING, Secrétaire. 29 nov—2t

Volé,
AU soussigné, mercredi soir, 26 novembre 1873, chez lui, rue Robertson, entre les rues François et Union, une sacoche contenant une somme en argent ; deux portefeuilles et les papiers privés du soussigné et particulièrement les billets ci-après décrits et lui appartenant, savoir :
1—Un billet de $2,000, tiré par James Wood à son propre ordre et endossé par lui, daté et signé ne varietur par C. J. Fouque, notaire ;
2—Un billet de [illegible], tiré par H. Peterré, à son propre ordre et endossé par lui, daté du 29 octobre 1873, payable à un an de date et signé ne varietur par Fouque, notaire ;
3—Un billet de [illegible], consenti par Adolphe Leo..., à son propre ordre et endossé par lui, daté du 18 octobre 1873, payable à un an de date et signé ne varietur ;
4—Deux billets payés par le soussigné, à échéance, à la banque d'Amérique, dans cette ville—l'un de la somme de $[illegible] ... d'intérêt, tiré par ... l'autre de $1,[illegible] ... souscrits par le soussigné et payables ... le 18 mars 1877 ... signés ne varietur par César Decuct, notaire ;
5—Un billet de $1,[illegible], avec intérêt, tiré par le soussigné et payé par lui à la banque du Peuple, dans cette ville, à échéance, en octobre 1873 et signé ne varietur par A. Doriocourt, notaire ;
6—Un certain acte de la Compagnie d'assurance [illegible] ...
7—Les titres de propriété et les polices d'assurance du soussigné.
Le public est prévenu de ne pas négocier les billets et les documents ci-dessus décrits, attendu qu'ils ont été volés au soussigné.
ALEX SODRAUX,
Au New Orleans Insurance Association.
28nov—3t

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans. — Messieurs les sociétaires sont informés que l'élection des officiers de la Société aura lieu DIMANCHE prochain, 30 novembre.
Le bureau sera ouvert de midi à 4 heures précises.
L'Assemblée générale trimestrielle aura lieu immédiatement après, et sera suivie du dépouillement des votes.
Par ordre du Président. Le Secrétaire,
28nov—2t A. BARBIER.

Bureau du Collecteur du 2e District,
Au No. 21 de la rue du Canal, Nlle-Orléans, La.
Avis aux contribuables du 2e District.
La liste des contribuables dont les taxes n'auront pas été payées d'ici au 1 décembre 1873 sera déposée, conformément à la loi, au Bureau des Hypothèques. Les dits contribuables seront sujets aux pénalités et aux frais que ce dépôt entraîne.
M. H. HARRIS, Collecteur.
Nlle-Orléans, 26 novembre 1873. 28nov—3t

Institutrice.
UNE DAME qui peut enseigner l'Anglais, le Français, la Musique et le Dessin, désire trouver une place d'institutrice dans une famille, soit en ville, soit à la campagne à proximité de la ville. S'adresser au rédacteur de l'ABEILLE.

ETAT DE LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE.
(Capital et Actif)
A la clôture des affaires du Lundi, 24 novembre 1873.
[illegible]
JNO. G. GAINES, Président.
J. L. DELÉAZ, Caissier. 27 nov—2t PP

AVIS AU PUBLIC.
Je désire informer le public, et tout spécialement les marchands de marchandises sèches de la ville et de la campagne, que j'ai acheté tout le matériel de l'ancienne TEINTURERIE E. BOURSIER & CO.
Je suis en train de remonter le dit établissement, en y ajoutant tel matériel qui lui était absolument indispensable lorsqu'il existait.
J'ai fait toutes les démarches nécessaires pour me procurer les meilleurs et les plus expérimentés ouvriers de New-York et d'ailleurs.
La teinturerie sera rouverte le 15 décembre prochain, à l'encoignure des rues Robertson et Commune ; bureau, 167 Canal.
Les articles qui avaient été confiés à E. Boursier & Co, avant l'appointement de ... seront délivrés à mon bureau, 167 Canal.
F. BOUMARD.
Nous recommandons à nos anciens clients M. BOUMARD, comme ayant tous les moyens et tous les éléments nécessaires pour exploiter un établissement de teinturerie et de lustrage à leur entière satisfaction.
27 nov—1m E. BOURSIER & CO, En liquidation.

Avis au Public.
E. BOURSIER, de l'ancienne maison E. BOURSIER & CO., demande d'un commun accord d'avec M. F. Boumard, que ce dernier est le liquidateur, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert un nouvel établissement de TEINTURERIE et D'APPRETS, rue Bourbon, No. 65, ancienne maison Graham Leduc, où il espère de sa nombreuse clientèle, la continuation de son bienveillant patronage. La nouvelle maison est sous la raison sociale E. Boursier & Tiers.
26 nov—2t

DEMANDE DE COUTURIERES EN GANTS.
ON demande, de suite, des ouvrières pour la confection des gants. La préférence sera donnée aux personnes qui connaissent le métier ou qui auraient déjà travaillé à la couture des gants. Pour les renseignements, s'adresser rue des Remparts, au No 312 entre les rues Chartres et Esplanade.

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
267..........Chartres Street..........267
Entre Dumaine et Ste. Anne.
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane 1873.
SPÉCIALITÉ pour Noces, Baptêmes, Gateaux de Fêtes, ... Bonbons fins ... Fruits du pays cristallisés ... Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés.

AU PUBLIC.
Nlle-Orléans, 19 novembre 1873.
LA soussignée, veuve de feu Joachim Ballester, ... [illegible] ... Le Manufacturier ... [illegible]
VEUVE J. BALLESTER.

Ancienne Maison Turpin.
L. MEDAL,
PROPRIÉTAIRE.
98..........Rue Vieille-Levée..........98
Grande Manufacture à Vapeur.
CANDIES, CONFISERIES ET PATISSERIES,
CHOCOLATS, BONBONS,
FRUITS CRISTALLISÉS,
Vins Fins et Liqueurs Fines,
SIROPS, ETC., ETC.
AGENCE DE FEUX D'ARTIFICES.
Grande Réduction de Prix
[illegible] A l'occasion des fêtes.

MILLER & DIELMANN,
Aux Nos 50, 52 et 54 de la rue Peters.
GRANDE REDUCTION DE PRIX.
NOUS aurons l'attention de nos nombreux clients ... [illegible]

Argent ! Argent ! Argent !
AVANCES libérales d'argent sur diamants, bijoux, argenterie, sur mandats de l'Etat, de la ville et de la police, etc. ... H. JOSEPHSON, Directeur.

"La Compagnie d'Assurance sur la Vie qui, dans le monde entier, a eu le plus grand succès en égard à la date de sa fondation."

LIFE ASSOCIATION OF AMERICA.
BUREAU GENERAL, ST-LOUIS, MO.
HENRY W. HOUGH..........Président.
EDWIN W. BRYANT..........Actuary.
JOHN S. PIERCE..........Secrétaire.
JOHN H. PRITCHARD..........Trésorier.
COMPAGNIE PUREMENT MUTUELLE.
POLICES NON FORFAITES.
Actif, le 30 juin 1873..........$6,041,461.
Organisée à St-Louis, Missouri, le 15 juin 1868 par une Association de cent citoyens ... [illegible]
DEPARTEMENT DE LA LOUISIANE.
GESTION LOCALE. PLACEMENT LOCAL.
En vertu des privilèges conférés par la Charte de l'Association, la réserve des primes perçues dans le Département est placée intégralement ... sous la direction du Conseil du Département.
RÉSERVE PLACÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOUISIANE.
Première hypothèque sur propriétés foncières..........$336,811 30
Prêts sur polices..........10,163 65
Total..........$346,974 95
Bureau, 148, rue Gravier, Nlle-Orléans.
OFFICIERS.
Président..........GEN. J. B. HOOD.
Vice-Présidents..........L. F. GÉNERES, HENRY V. OGDEN
Avocat..........GEN. R. L. GIBSON.
Secrétaire..........SAMUEL FLOWER.
Agents-Généraux..........GEN. B. G. SIMMES, BEHEN BROS.
DIRECTEURS.
M. Musson, John Chaffe, R. Pritchard, Julius Weiss, Joseph Hoy, W. S. Pike, T. H. Hunt, John Williams, H. V. Ogden, Jas. T. Pace, W. M. Perkins, Isaac Scherck.

FACTORS' AND TRADERS' INSURANCE COMPANY,
37..........Rue Carondelet..........37
NOUVELLE-ORLÉANS, 17 NOVEMBRE 1873.
(Extrait du Septième Etat Annuel.)
[illegible]
DIVIDENDES PAYÉS COMPTANT DANS L'ANNÉE.
Intérêt..........Dix pour cent.
Prime..........Trente-cinq pour cent.
ACTIF.
[illegible]
Risques d'Incendie, de Rivières et de Mer aux Taux courants de Prime.
HARMON DOANE, Président.
MOSES GREENWOOD, Vice-Président.
[illegible], Secrétaire.
DIRECTEURS :
[illegible]
Avis est donné qu'en vertu de la Charte, un INTÉRÊT SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT sur le capital de la Compagnie, jusqu'au 31 octobre 1873, sera payé aux actionnaires SUR DEMANDE.
H. DOANE, Président.

ETAT DE LA BANQUE DU CANAL
—A LA—
Clôture des affaires de vendredi, 21 novembre 1873.
[illegible]
GEO. JONAS, Président.
CH. JUMONVILLE, Caissier.

Marchandises de Faillites !
Marchandises de Faillites !
DE NOUVEAUX
Avantages offerts aux acheteurs de
MARCHANDISES SECHES.
—AU MAGASIN DE—
J. TURCOTTE
158 . . Rue du Canal . . 158
Bâtisse Blanche.—Coin Baronne.
LUNDI, 24 courant, nous ferons l'ouverture d'un autre lot de 12 caisses de MARCHANDISES reçues par le dernier steamer et achetées à New-York, au comptant, aux dernières ventes de faillites. Nous les vendrons, cette semaine, à 50 cents à la piastre, mais au comptant seulement. Nous invitons nos clients et les planteurs qui sont en ville de s'arrêter chez nous avant de faire leurs achats ailleurs ; ils y trouveront leur avantage.
Nous signalons à l'attention spéciale de tout le monde les articles suivants :
[illegible]
—Egalement—
[illegible]
J. TURCOTTE, 158, rue du Canal.

147..........147
rue du Canal.
ERLEBACH & CHARDEY,
PROPRIÉTAIRES
de l'unique magasin de ce genre qui soit au Sud et lequel est connu sous le nom de
THE ORIGINAL
GREAT SOUTHERN
DOLLAR STORE
Fondé en Octobre 1869.
IMMENSE ATTRACTION !
Marchandises valant $3, $4 et $5, Vendues à $1 seulement.
NOUS avons reçu un stock complet de Marchandises d'utilité, de valeur et de fantaisie du meilleur goût et d'un fini irréprochable, qui ont été spécialement choisies et importées pour notre grande réouverture.
[illegible]
VERRERIE de Bohème, GARNITURES de toilette, VERRE D'EAU, CABARETS, PORCELAINE de Chine, ARTICLES de Vienne, PORTE-MONNAIES en vrai cuir de Russie, CEINTURES cuir de Russie, SACS de Dames, ALBUMS, BOITES à ouvrage, ALBUMS pour Musique, PUPITRES, TROUSSES de Voyage.
FOURRURES ! FOURRURES !
COLS et MANCHETTES pour Dames, toile et dentelle ; MOUCHOIRS pour dames, toile et dentelle, et brodés ; CORSETS français, CHEMISES, JUPONS, CALEÇONS, CAMISOLES et BAS.
Un très grand choix de CHAPEAUX GARNIS pour dames, demoiselles et enfants.
RUCHES du dernier genre, par pièces et à la yarde.
PARFUMERIE ET ARTICLES DE TOILETTE Brosses, Savons et Peignes, etc., etc.
Une grande variété de COUTEAUX de poche, COUTEAUX à dessert et de table, CANIFS, etc. Toute cette coutellerie est importée des meilleures manufactures anglaises.
CUILLÈRES et FOURCHETTES de table plaqué sur métal blanc ; CUILLERES à thé, GOBELETS, CASSE-NOISETTES, ANNEAUX de serviettes, argentés sur métal blanc.
Notre rayon de Bijouterie ne laisse rien à désirer ; le tout est en plaqué français : BROCHES et BOUCLES d'oreilles, BOUTONS de manchettes, COLLIERS avec MÉDAILLONS.
Un beau choix de BRACELETS, PORTE-MOUCHOIRS, PORTE-PLUMES, CRAYONS, etc., etc., etc.
Tout un assortiment de JOUETS D'ENFANTS et d'ARTICLES DE JOUR DE L'AN.
ETAGERES pour salons, GLACES sur pied, ORNEMENTS, CRACHOIRS en porcelaine de Chine, LAMPES, TASSES et SOUCOUPES de choix.
Magnifiques STORES, pour fenêtres, à $1.50 la paire.
TABLEAUX Chromos et CADRES, etc., etc., et tous ces articles seront vendus indistinctement $1.00.
[illegible]
ERLEBACH & CHARDEY,
147, RUE DU CANAL.
P. O. Boîte No 740. Nouvelle-Orléans, Lne.
Nous désirons informer le public que le magasin "The Original Dollar Store", fondé en 1869, n'a pas changé de local et qu'il est toujours au 147 de la rue du Canal, où nous serons heureux de recevoir nos nombreux amis et clients.

L'Union Française
Bureaux, rue St. Louis No 8, Nouvelle-Orléans.
LES demandes pour TRAVAILLEURS, OUVRIERS et EMPLOYÉS, sont reçues tous les jours, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M.
Le Cours d'Anglais gratuit, à tous sociétaires, ... les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, à 7 heures et demie du soir.

HÉBERT & Cie,
59, Rue de Chartres (coin Bienville),
LIBRAIRIE FRANÇAISE.
RÉDUCTION de 25 pour cent sur les prix des LIVRES CLASSIQUES ET RELIGIEUX ; Une forte remise sera faite aux acheteurs à la douzaine.
Collection complète d'Ouvrages pour la jeunesse tels que :
LA BIBLIOTHEQUE ROSE (volumes dorés sur tranches et reliés, etc.) ;
LA BIBLIOTHEQUE DES MERVEILLES (de science mise à la portée de tout le monde).
La collection complète des Ouvrages publiés par la maison MAME & FILS, de Tours—comprenant plus de 1000 volumes pour la jeunesse.
PLUMES, PORTE-PLUMES, PAPIERS ECOLIERS, ARDOISES, CRAYONS, &c., &c. Assortiment complet de Romans des meilleurs auteurs français.
Collection de l'Encyclopédie Roret.
ARTS ET METIERS.
Reçus par la barque "Prince Napoléon", 25,000 rouleaux de PAPIERS PEINTS.
Aussi, par le steamer "Liberty", de Baltimore 25,000 rouleaux PAPIERS PEINTS américains, des meilleures fabriques,—le tout pour être vendu à des prix très réduits.
—Agence des journaux suivants :—
Le COURRIER DES ETATS-UNIS, New-York ; le MESSAGER FRANCO-AMÉRICAIN, New York ; l'ILLUSTRATION, le MONDE ILLUSTRÉ, le MONITEUR DE LA MODE, la MODE ILLUSTRÉE, et de tous les Journaux Français de Sciences, Modes, Littérature, &c, de Paris.
—Grand assortiment de—
REGISTRES, PAPIERS A LETTRES ET D'ARTICLES POUR BUREAUX.
STATIONERY.
Maison de commission à Paris, 15, rue Montigny, sous la direction de M. E. HÉBERT.
HÉBERT & CIE,
59, rue de Chartres, coin Bienville.

MARCHANDISES NOUVELLES
T. MOREAU,
Coin Royale et Toulouse,
Vient de recevoir un assortiment sérieux de
MARCHANDISES D'HIVER,
— entr'autres les articles suivants : —
Gants :
GANTS de PEAU — GANTS de CASTOR — GANTS de LAINE — GANTS de DRAP — pour hommes, pour dames, fillettes et enfants.
Lainages :
MANTEAUX pour enfants ; CHALES pour dames ; NUBIAS, CAPELINES, ECHARPES, FICHUS, CRAVATES, SORTIES de THEATRE, GUETRES, BAS et CHAUSSONS laine pour enfants.
Parfumeries fines :
EAUX de COLOGNE, EAUX de TOILETTE, EAU de PARIS, SAVONS, HUILES, POUDRES, POMMADES, EXTRAITS, ROUGES et BLANCS de THEATRE, &c., &c., &c.
Articles d'hommes :
CHEMISES, FAUX COLS, CHAUSSETTES, CALEÇONS, GILETS de PEAU, CRAVATES, MOUCHOIRS, FOULARDS, BRETELLES, PARAPLUIES, CANNES, &c., &c., &c.
Articles pour dames :
PEIGNES - CHIGNONS écaille, haute nouveauté ; FLEURS d'ECAILLE, BIJOUTERIE, EN-TOUS-CAS élégants, BAS FRANÇAIS, JARRETIERES, MERCERIES de toutes sortes, RUBANS, VELOURS, FRANGES, GALONS, PASSEMENTERIES, CORSETS, BOUTONS, CEINTURES, LAINES, &c., &c.
CHEVEUX DANGUY, de toutes longueurs et de toutes nuances. — L'attention des Coiffeurs est spécialement appelée sur cet assortiment de cheveux — Reçu également les FOURNITURES pour COIFFEURS.
EN DEBALLAGE !!
JOUETS D'ENFANTS, VELOCIPEDES ET VOITURES.
PORCELAINES ET CRISTAUX.
ARTICLES DE FANTAISIE.

PRIX DE CRISE,
CHECKS certifiés pris au PAIR.
B. T. Walshe,
No 110......RUE DU CANAL......No 110
(Près de la rue St-Charles)
OFFRE, cette semaine, des assortiments complets d'articles pour messieurs—LINGE DE PEAU, CHEMISES, BONNETERIE.
Et, comme de coutume, LINGE DE JEUNES GARÇONS et D'ENFANTS, en grande variété et importé récemment.
Le tout se vendra au plus bas prix du marché, au comptant.
Les acheteurs sont invités à venir examiner le stock D'ARTICLES FRAIS D'HIVER stock qui est plus considérable que d'habitude, ... des prix.
B. T. WALSHE, No 110, rue du Canal.
N. B.—Les Checks certifiés sont acceptés comme greenbacks, pour les marchandises, ou le paiement des comptes.

AVIS.
MADAME Vve TASSET prévient ses amis et ses clients que, depuis son retour de France, elle a repris la direction de sa maison, et qu'elle continue de faire tous ses efforts pour conserver à son établissement la vogue méritée dont il jouit en Louisiane et même à l'étranger.

Témoignage de Reconnaissance.
LES soussignés, ayant été radicalement guéris par M. JEAN VIDAL, des douleurs rhumatismales dont ils étaient atteints, croient devoir le remercier, par la voie des journaux, des soins qu'il leur a prodigués et, en même temps, conseiller l'efficacité de son remède.
Charles Tripoli, John Redevich, Charles Deljeret, J. George Zäfe, Catherine Barba, Mme Renard, A. Marty.
P. S.—Plus de trois cents personnes radicalement guéries, seraient prêtes à produire de semblables certificats, et leur nombre seul en rend la publication impossible.

Cimetière de la Métairie.
Bureaux de l'Association du Cimetière de la Métairie,
Au No 27 de la rue Carondelet,
NOUVELLE-ORLÉANS, 3 novembre 1873.
Nous serons prêts, à dater du 15 du courant, à vendre des TERRAINS dans ce cimetière, qui sera bientôt fini et que nous invitons le public à venir voir.
Nous engageons les personnes qui désirent acheter des terrains à s'adresser soit au soussigné, soit aux bureaux de la Compagnie, et à venir examiner la place du cimetière ; celui-ci aura, dans ses limites, un magnifique chemin coquillé de plus de cinq milles, pour les voitures des propriétaires de terrains.
L'Association se propose d'améliorer et d'embellir le Cimetière de la Métairie de telle sorte qu'il n'y en aura pas de plus beau dans le pays.
Les prix des terrains, par pied de superficie, seront à peu près les mêmes que ceux des autres cimetières de la ville.
W. S. PIKE, Président de l'Association du Cimetière de la Métairie.

Pour Bordeaux.
La barque française de 1ère classe SteGENEVIEVE, capitaine Coquelin, partira sous peu.
Pour fret ou passage s'adresser à
E. Y. HOPKINS, 173 rue Commune.

La Laveuse à Vapeur Sherwood.
La Meilleure et la plus Économique.
CETTE laveuse, qui a remporté un premier prix, s'adapte facilement à une chaudière ou à une bouilloire. Elle est automatique, économise du savon, et épargne l'usure du linge. Elle n'exige l'emploi d'aucun acide ni d'aucun agent chimique. Prix, $6. On la donne à l'épreuve. Il en a été vendu plus de cent. Demandez des circulaires à A. Harry Granger, 122 rue Julia, coin Carondelet.

Compagnie d'Assurance
TEUTONIA,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.
Bureaux, No. 1 de la rue Gravier.
Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivière.
Actif..........$500,000 [illegible]
A. REIMER BADER, Président.
CH. [illegible]FELD, Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.
DIRECTEURS :
[illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 29 NOV.—CLASSE No 283.
[illegible]
Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, ont été en public au Bureau des ... ce jour, ...
[illegible]

MAISON
J. GALINIER,
(161)..........RUE ROYALE..........(161)
OUVERTURE
des MARCHANDISES d'automne et d'hiver nouvellement importées de Paris.
Toutes les nouveautés en Modes et Fleurs.
J'appelle l'attention des dames sur le bel assortiment de mes CHAPEAUX modèles, choisis dans les premières maisons de Paris, et je les prie de vouloir bien venir en examiner la variété et l'élégance.
J. GALINIER.

Projet de Banque Française.
Le Comité général d'initiative invite la population française, ainsi que tous ceux qui désireraient coopérer à la fondation de cette Banque, à se réunir dimanche, 30 courant, à Midi, à la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts, entre Dumaine et St-Philippe, à l'effet d'entendre la lecture d'un projet de Charte et de Règlements.
[list of names illegible]

Propriétés à vendre et à louer.
Bonne Occasion.
GROCERIES. UNE GROCERIE avec installations, à vendre pour cause de départ. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, coin Carondelet Walk et Villeré, Deuxième District.

A Louer,
Une MAISON DOUBLE, rue Villeré, No 274 et 276, entre le Chemin du Bayou et Esplanade, ... J. M. SOUBIRAA, No 26 rue des Ursulines.

Magasin à Louer.
No. 9 EXCHANGE ALLEY, près de la rue Canal. S'adresser à la Banque d'Amérique.

A Louer—$30 seulement.
Possession immédiate—Une jolie maison basse, ... S'adresser ... 25 nov

A Louer,
La maison située rue Bourgogne, No 272 entre Ursulines et Hôpital. S'adresser au bureau de M. F. J. Tapeur, encanteur, Passage de la Bourse, No 6. 11 nov

DENTISTES.
Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 34, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Grande amélioration dans l'art du Dentiste
Un ratelier de DENTS de la manière ... en ... sur une nouvelle base pour ...
J. A. CASADAVANT, D. D. S.
CHIRURGIEN-DENTISTE,
No. 1, rue Rempart, Encoignure Canal.
Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, ... [illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66
Encoignure Royale.
Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert de ... heures du matin jusqu'à ... heures du soir. ... [illegible]

Révolution ! Révolution !
LES DENTS !
[illegible]
LE Dr. GEO. F. MALONEY, No 156 de la rue du Canal, ...
[illegible]

Cigares, Tabacs.
Cigares de la Havane et du Pays, CIGARETTES DE LA HAVANE ET DU PAYS.
ET un assortiment complet de TABACS à chiquer et à fumer—à vendre à bas prix, par
ED. L. ZELL,
Coin des rues Canal et Carondelet. Nlle-Orléans, Lne.

J. DESCA,
ANCIENNE MAISON L. MOULOR,
No 32...RUE VIEILLE-LEVÉE...No 32
Encoignure Bienville.
Manufacture à Vapeur de :
TABAC A TRIER ET A PRISER.
En Magasin de :
CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, ...

JOS. BRANDNER.
MARCHAND-TAILLEUR,
[illegible]